

<https://www.snetap-fsu.fr/CNESERAAV-2026-La-presentation-de-l-Elan-commun.html>



# CNESERAAV 2026 : La présentation de l'Élan commun

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - . CNESERAAV - . Élections du CNESERAAV - . CNESERAAV : élections 2026 -

Date de mise en ligne : mardi 26 mai 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



16 juin 2026

## ÉLECTIONS CNESERAAV

Conseil National de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire



**ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORT-ES  
ET NOUS CONTINUERONS À LE DÉMONTRER !!!**



### EDITO

Le mardi 16 juin prochain auront lieu les élections au CNESERAAV.

Ce scrutin permettra d'élire vos représentant-es, le vote s'effectuera à l'urne, par correspondance ou par vote électronique pour certains établissements.

L'Élan commun, avec la FSU, la CGT et Sud, est la première organisation syndicale au CNESERAAV. L'Élan commun porte, avec ses syndicats associés, la FSEEV, le SNESEP-FSU, le SNCS-FSU, le développement d'un service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et la défense de ses personnels et de ses étudiants.

L'Élan commun exige des moyens permettant d'assurer des formations et une recherche de qualité et indépendante. Notre ambition n'est pas celle des gouvernements successifs qui, avec des restrictions budgétaires et une volonté de limiter le financement de l'État, voire de le désengager de ses missions, laissent les établissements et les organismes de recherche se débrouiller seuls pour y répondre.

Pour l'Élan commun, c'est en réduisant la précarité, en améliorant à la fois nos conditions de travail, nos salaires, nos droits et nos moyens, que les ager-es de l'enseignement supérieur et de la recherche relèveront les défis contemporains scientifiques, culturels, démocratiques, sanitaires, technologiques et environnementaux. Cela implique notamment l'augmentation des postes statutaires et des moyens financiers pour l'enseignement et les laboratoires.

**Le mardi 16 juin, pour un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouvert à tous et à toutes, ambitieux et émancipateur, respectueux des valeurs et des statuts de la Fonction publique, nous vous invitons à voter pour les listes présentées par les syndicats de l'Élan commun (SNETAP-FSU, CGT-Agri, Sud Rural Territoires) associés à la FSEEV, au SNESEP-FSU et au SNCS-FSU.**

**Yvese VIGNER** Co-secrétaire général du SNETAP-FSU  
**Jocelyne LIBRETHON** co-secrétaire générale de la CGT Agri  
**Céline FABLET** co-secrétaire générale de Sud Rural Territoires  
**Emmanuel De LESCLUSE** secrétaire général du SNESEP-FSU  
**Vanessa LOUZEBO** secrétaire générale de la FSEEV  
**Benoît ORALAK** secrétaire général du SNCS-FSU

### A quoi sert le CNESERAAV ?

Le CNESERAAV est un organe démocratique fondé à la demande pressante de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) en 2001. Le Conseil, présidé par le-a ministre chargé de l'agriculture comprend 58 membres, dont 22 élu-es représentant-es des personnels et 8 élu-es représentant-es des étudiant-es pour les établissements publics d'enseignement supérieur agricole, auxquels s'ajoutent dix-huit élu-es représentant-es pour les établissements privés.

Le CNESERAAV est consulté sur :

- Les projets de loi ou de décret concernant l'enseignement supérieur et la recherche agricole.
- La répartition des moyens, financiers et des personnels attribués aux établissements d'enseignement supérieur agricole.
- L'accréditation des formations et la réglementation des diplômes.
- La structuration de l'enseignement supérieur agricole et l'organisation des établissements (Instituts des établissements, COME, fusion d'établissements...)

Enfin, parmi les élu-es du CNESERAAV, des membres sont désignés pour siéger dans la section disciplinaire du CNESERAAV, instance indépendante d'appel pour les enseignant-es et enseignant-es-chercheurs des établissements publics, jugés en première instance par la section disciplinaire de leur établissement.

**Liste présentée par**  
(SNETAP-FSU, CGT-Agri, Sud Rural Territoires)

Avec le SNESEP-FSU, le SNCS-FSU et la FSEEVF associée à la FSU



**Collège A - Professeur-es de l'enseignement supérieur agricole**

Titulaires	Suppléant-e
1. Xavier BOIRON - AgroParisTech	1. Nicolas DARCEL - AgroParisTech
2. Vanessa LOUZE - Vialagro Sup	2. Séverine BOILLER - INV Toulouse
3. Marion FUSELLIER - ONIS	3. Eric AGUADO - ONIS
4. Verónica RESCO CASTELLO - INV Arlon	4. David MONTAGNE - AgroParisTech
5. Yves WACHÉ - Institut Agro Dijon	5. Bénédicte FONTZE - Institut Agro Montpellier
6. Patrick MOGUY - INRAE	6. Remi BARBER - INRAE

**Collège B - Maître-sses de conférences de l'enseignement supérieur agricole**

Titulaires	Suppléant-e
1. Aurélie LEROUX - ONIS	1. Frédérique NGUYEN - ONIS
2. Lydie BRET - INV Toulouse	2. Céline PESSIS - AgroParisTech
3. Julien FOUCHE - Institut Agro Montpellier	3. Brigitte LAUDE - INV Arlon
4. Sarah El OUAHASSI - AgroParisTech	4. Estelle BOCHERIS - INV Toulouse
5. Jacques GROBER - Institut Agro Dijon	5. Florian MALATIERRE - Institut Agro Dijon
6. Bruno POLACK - INV Arlon	6. Christophe DOURSAT - AgroParisTech

**Collège C - Chercheur-uses des établissements publics à caractère scientifique et technologique**

Liste présentée conjointement par la FSU et SUD

Titulaires	Suppléant-e
1. Tristan MARY-HUARD INRAE de France-Nouvelles-Société - AgroParisTech	1. Patrice LOISEL INRAE Occitanie-Montpellier - Institut Agro Montpellier
2. Nicolas SENAHY INRAE Bourgogne-Franche-Comté - Institut Agro Dijon	2. Delphine LECHARDEUR INRAE Ile de France-Juys-en-Josas-Antony - AgroParisTech

**Collège D - Autres enseignant -es et personnels des corps techniques exerçant des fonctions d'enseignement**

Titulaires	Suppléant-e
1. Anne FLUJOS - INSEA	1. Jade GASSELAY - AgroParisTech
2. Aïx BARBARINO - INV Arlon	2. Céline BEAUX-JOUR - Institut Agro Rennes-Angers

**Collège E - Ingénieur-es, personnels techniques de formation et de recherche et personnels administratif-ves**

Titulaires	Suppléant-e
1. Jana KÄNELER - Institut Agro Montpellier	1. Youri MEKHANAN - Institut Agro Dijon
2. Héléne HUET - INV Arlon	2. Didier TERRANCLE - INV Toulouse
3. Sophie VALLEIX - Vialagro Sup	3. Sandra DOMINGUE - AgroParisTech
4. Denis LERICIER - Institut Agro Dijon	4. Olivier RAT ASPERT - Institut Agro Dijon
5. Marie-Pierre MOUSTEL - INSEA	5. Nicolas LE SCOURG - Institut Agro Montpellier
6. Christine SCHMITT - AgroParisTech	6. Thibault GERMA-EY - AgroParisTech



**Le mardi 16 juin 2026,  
Engagez-vous avec  
les élu-es de**



**Sur site, par correspondance  
ou par vote électronique**

**Voter pour l'Élan commun, c'est s'assurer d'être représenté-e par des collègues de nos établissements, qui connaissent leurs particularités, qui nous connaissent !**

**Voter pour l'Élan commun, c'est choisir l'expertise de nos organisations syndicales en matière de statuts, de dotations de personnels et financières, de fonctionnement de l'enseignement supérieur public !**

**Voter pour l'Élan commun, c'est lutter :**

- Contre la baisse du budget des établissements d'enseignement supérieur publics de MAASA alors que les effectifs étudiants sont en augmentation ;
- Pour un financement pérenne de la recherche publique ;
- Pour des salaires décents pour l'ensemble des personnels, contractuel/les comme titulaires, et contre les régimes indemnitaires tels que l'FSÉ ou le RPSC qui renforcent les inégalités salariales ;
- Pour être des acteurs de l'agroécologie et des enjeux liés aux changements climatiques ;
- Contre les représentations d'intérêts du privé dans nos établissements ;
- Contre la privatisation rampante de l'enseignement supérieur ;
- Pour reconstruire et concilier les services publics comme outils de solidarité, féministe, écologique et de lutte contre les inégalités sociales, et à l'encounter des principes prônés par l'extrême droite.

**Voter pour l'Élan commun, pour vous défendre !**  
Avec ses élu-es accueilli-es dans les instances et par la DGER, grâce à un travail collectif dans la préparation et l'analyse de nos interventions.

**Voter pour l'Élan commun, pour vous informer !**  
C'est la garantie de transparence dans le déroulement de toutes les instances, via les communications et les comptes-rendus détaillés et systématiquement diffusés.

**Voter pour l'Élan commun, c'est s'assurer d'une véritable défense dans la section disciplinaire du CNESERAAV !**

**Voter pour l'Élan commun, c'est voter pour une alliance syndicale forte et reconnue, ancrée dans le paysage syndical et incontournable pour porter la défense du service public et de ses agent-es !**

**Ensemble nous sommes plus fort-es et nous continuerons à le démontrer !!!**



---Â» Document à télécharger :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**CNESERAAV 2026 - Elan commun**